

Concession générale pour l'aménagement du Rhône

Accompagnement de la gestion sédimentaire du barrage de Verbois 2016

Laurent TOUVET
Préfet de l'Ain
10 juin 2016

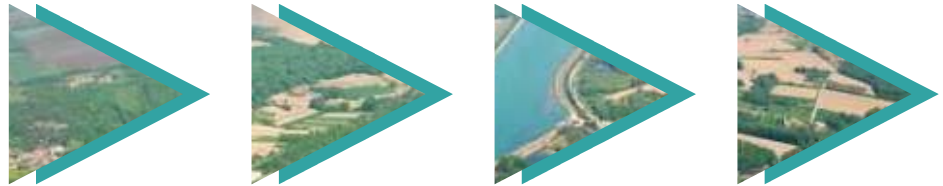


Préfet de l'Ain

www.ain.gouv.fr

Plan de présentation

- 1 – Problématique – Situation géographique
- 2 – Gestion des barrages et mesures de protection de l'environnement
- 3 – Procédure d'instruction et enquête publique
- 4 – Premier bilan



Problématique & situation géographique



Préfet de l'Ain

www.ain.gouv.fr

Barrage de Verbois



PRÉFET
DE L'AIN

Une zone d'étude élargie à l'ensemble du Haut-Rhône



1:400 000

Légende

- Barrage
- ▲ Usine
- ☐ Centrale Nucléaire



Zone d'étude



PRÉFET
DE L'AIN

Gestion des barrages

Mesures de protection de l'environnement



Préfet de l'Ain

www.ain.gouv.fr

Abaissements des retenues

Par rapport au niveau le plus bas en exploitation normale :

Chancy-Pougny : 8 m

Génissiat : 17 m

Seyssel : 1,5 m

Chautagne : 1 m

Belley : 40 cm

Sault-Brénaz : 1,4 m

Cusset : 0 m



pendant environ 10 jours,

Du 20 mai au 30 mai (prévu : du 19 au 31 mai),

tous les 3 ans (4 ans si possible).



PRÉFET
DE L'AIN

Mesures d'atténuation et de suivi des impacts

Pendant les abaissements, à Pougny et au pont de Seyssel :

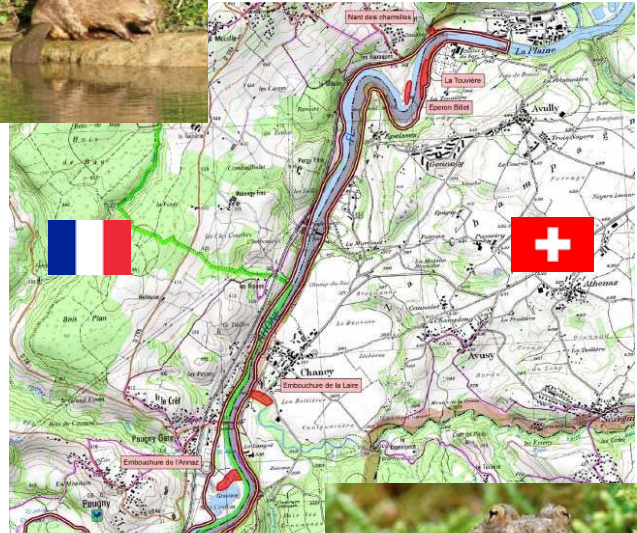
-  5 g/L en moyenne sur la durée des abaissements,
-  10 g/L plus de 6 h consécutives,
-  15 g/L plus de 30 mn consécutives.
-  abaissement de la retenue de Pougny de 10 jours au lieu de 2



PRÉFET
DE L'AIN

Mesures d'atténuation et de suivi des impacts

-  Suivi de la turbidité et des paramètres de qualité des eaux,
-  bacs enterrés pour crapaud sonneur à ventre jaune et suivi,
-  pêches de sauvetage,
-  suivis batraciens, oiseaux nicheurs, roselières, castors,
-  alimentation en eau des étangs,
-  création d'une zone refuge piscicole,
-  entretien de roselières.



Mesures d'atténuation et de suivi des impacts

Protection des Rhône court-circuités de Chautagne, Belley, Brégnier-Cordon et Sault-Brénaz :

 **barrage de Motz (01/73)** : débit réduit à 7 m³/s dès l'atteinte d'un seuil de 2 g/L au pont de Seyssel puis éventuellement fermé totalement si le taux de MES amont immédiat du barrage dépasse 1 g/L pendant 1h consécutive,

 fermeture du **barrage de Lavours (01/73)** au-delà de 2 g/L et alimentation par le lac du Bourget,

 fermeture du **barrage de Champagnieux (01/73)** au-delà de 2 g/L, débit réduit à 65 m³/s en-deçà,



 **pas de fermeture du barrage de Villebois (01/38), pour alimenter le CNPE du Bugey** (turbidité inférieure à 1 g/L à partir de ce secteur).

Mesures d'atténuation et de suivi des impacts

-  Suivi de la **turbidité** (19 points de contrôle + Rhône court-circuités),
-  Paramètres **physico-chimiques** :
 -  suivi pH, conductivité, température, oxygène dissous, azote ammoniacal (27 sites de contrôle entre Pougny et Brégnier-Cordon, dont vieux-Rhône)
 -  suivi métaux, carbone organique, HAP et PCB (5 sites entre Pougny et Crépieux-Charmy),
-  Suivi **bactériologique** sur 6 sites de baignade (stréptocoques fécaux, Escherichia coli),
-  Suivi analytique de 7 **champs captants** potentiellement influencés (Clarafond-Arcine (74), Serrières en Chautagne (73), Culoz (01), Cressin-Rochefort (01), Murs et Gélignieux (01), Sault-Brénaz (01) et Vertrieu (38)) au démarrage, à la fin et 1 mois après les opérations, et taux de MES à Crépieux-Charmy,

Procédure d'instruction et enquête publique



Préfet de l'Ain

www.ain.gouv.fr

Procédure et calendrier d'instruction

-  **Avis de l'autorité environnementale** le 22 mai 2015 : confirme la qualité de l'étude d'impact.
-  **Consultations** des communes jusqu'à Lyon, des EPCI concernés, des services de l'État, des conseils départementaux et de EDF entre le 31 mars 2015 et le 11 janvier 2016 ► 56 réponses / 139
-  **Enquête publique** entre le 12 octobre et le 13 novembre dans 93 communes ► 4 avis
 -  avis favorable de la commission d'enquête,
 -  prise en compte des recommandations dans l'arrêté.
-  Signature des **arrêtés inter-préfectoraux** le 16 mars :
 -  Approbation de la consigne,
 -  Autorisation des mesures de réduction des impacts,
 -  Interdiction d'accès aux berges, de la navigation, de la pêche et des sports nautiques jusqu'à Sault-Brénaz.

Premier bilan



Préfet de l'Ain

www.ain.gouv.fr

Premier bilan

-  **1,25 millions de tonnes de sédiments remobilisés** par les SIG : bilan satisfaisant même si inférieur à la cible de 2,1 Mt,
-  Pas de mortalité piscicole significative,
-  Pas de dépassement des valeurs-limites de taux de matières en suspension à Pougny et Seyssel,
-  Réunion franco-suisse quotidienne (CNR, SFMCP, SIG, DREAL, DETA),
-  Bonne communication entre les exploitants, et entre les exploitants et les administrations



Premier bilan

- EO Débit minimal de 640 m³/s à Saint-Vulbas,
- EO Pas d'encrassement supplémentaire constaté de la prise d'eau du CNPE,
- EO Bonne communication EDF/CNR.



Premier bilan

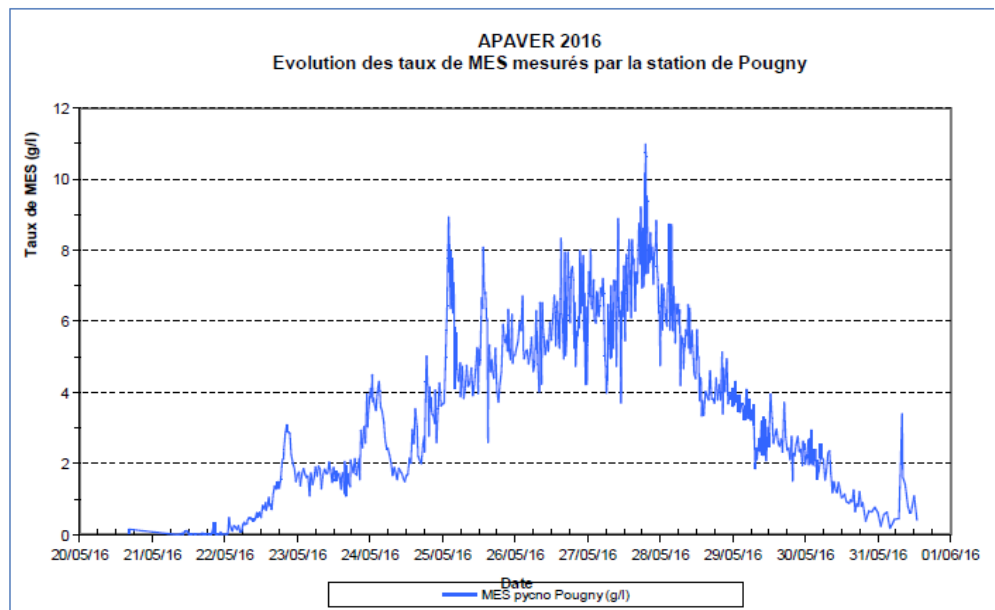
Des taux de MES maîtrisés à la frontière franco-suisse :

respect des consignes

Taux < 5 g/l en moyenne

Taux < 10 g/l en moyenne 6 h

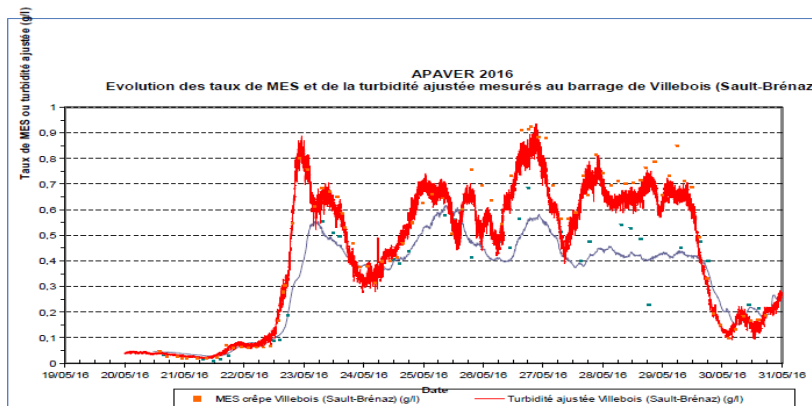
Taux < 15 g/l en moyenne 30 mn



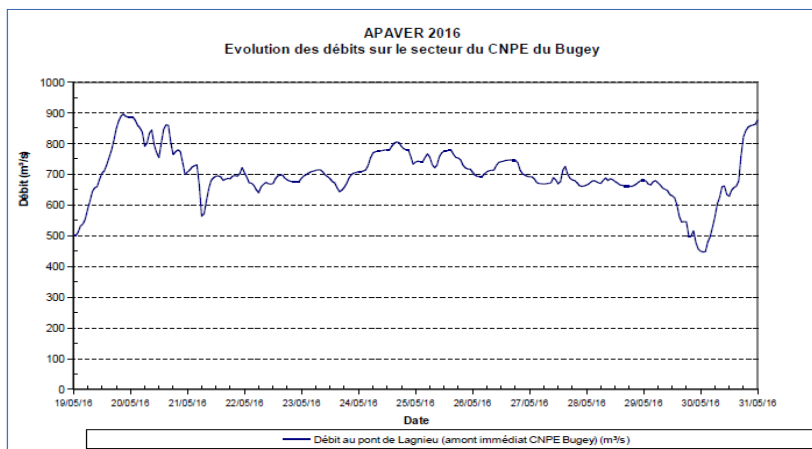
PRÉFET
DE L'AIN

Premier bilan

Des taux de MES inférieurs à 1 g/l à l'aval de Saultz-Brenaz



Des débits soutenus au droit du CNPE du Bugey >> 150 m³/s



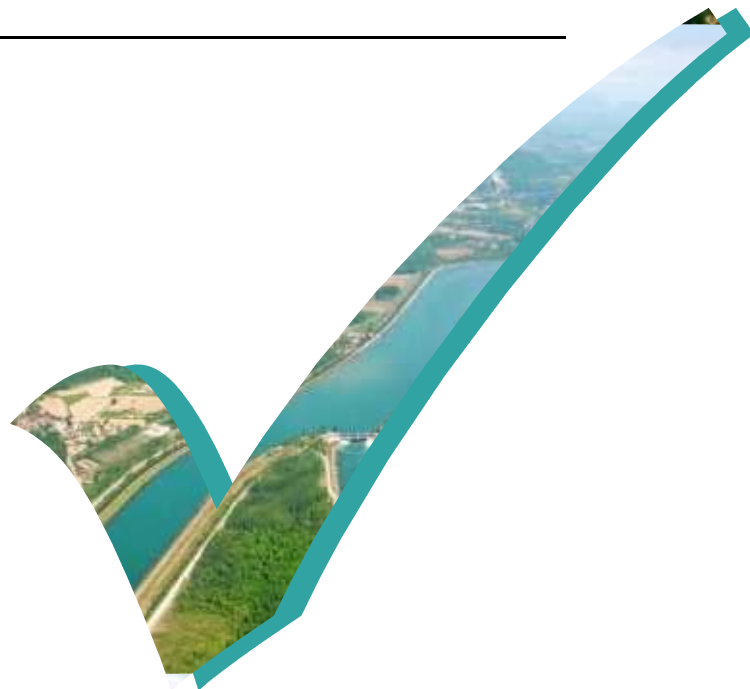
PRÉFET
DE L'AIN

Premier bilan

- Très bonne collaboration transfrontalière :
 - le report d'un jour pour garantir un débit inférieur à 600 m³/s à Anglefort,
 - des ajustements des débits en continu rendus nécessaires suite aux nombreuses perturbations climatiques,
 - un arrêt anticipé et coordonné avant la crue,
 - le stockage d'eau au lac Léman pour amortir les débits et préserver les vieux-Rhône,
- Association des pêcheurs et des scientifiques au suivi des vieux-Rhône
 - satisfaction sur les mesures mises en œuvre,



Merci de votre attention



Préfet de l'Ain

www.ain.gouv.fr